



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/76
15 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Dixième session
Genève, 21-24 février 2006
Point 9 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA DIXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 21 au 24 février 2006

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa dixième session	3
II. Déclarations liminaires.....	6
III. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives	15
IV. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international	19
V. Les TIC et le commerce électronique au service du développement.....	22
VI. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.....	25
VII. Décision de la Commission.....	28
VIII. Questions d'organisation.....	29
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission	31
II. Thèmes des Réunions d'experts en 2006	32
III. Participation	36

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA DIXIÈME SESSION

Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives

1. Consciente du rôle important des PME dans la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'établissement d'une croissance économique durable, comme le Sommet mondial en 2005 l'a récemment réaffirmé, la Commission demande au secrétariat de la CNUCED de continuer d'étudier les politiques qui contribuent au développement des entreprises dans les pays en développement, y compris celles qui combinent vocation exportatrice et stratégies actives axées sur l'offre, en vue de promouvoir l'investissement, le transfert de technologie, l'entrepreneuriat et la consolidation des chaînes de production, de sorte que ces entreprises puissent affronter durablement avec succès la concurrence sur les marchés internationaux et que se créent des capacités nouvelles et dynamiques propices à une synergie interne entre une croissance tirée par les exportations et l'économie nationale.
2. La Commission demande à la CNUCED d'entreprendre des travaux de recherche et d'analyse et de fournir une assistance technique et des conseils en réponse aux besoins et aux priorités de développement des pays bénéficiaires, afin de contribuer à renforcer le secteur des entreprises et les capacités de production des pays en développement, l'objectif étant d'améliorer la compétitivité des PME, de faciliter leur participation aux chaînes de valeur internationales et d'accroître les avantages potentiels de l'IED pour le développement. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur l'internationalisation des entreprises en vue de mettre en évidence les meilleures pratiques transposables pour accroître la compétitivité des PME, y compris par l'établissement de liens avec des filiales étrangères, par une meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales et par la réalisation d'investissements à l'étranger. Elle devrait également poursuivre les importants travaux qu'elle mène sur le renforcement des capacités entrepreneuriales, en particulier le programme EMPRETEC.

Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international

3. La Commission reconnaît qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en développement de transit et les pays en développement sans littoral à développer leurs capacités de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de facilitation du commerce et des transports sur la base du Consensus du São Paulo, la CNUCED devrait continuer à:
 - a) Suivre et analyser la situation en ce qui concerne les transports internationaux et la facilitation du commerce et en étudier les conséquences pour les pays en développement, en mettant l'accent sur la situation spéciale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays les moins avancés, et sur les besoins particuliers de leurs PME;

b) Comparer les pratiques actuelles dans les pays en développement avec les normes internationales en matière de transports internationaux et de facilitation du commerce; contribuer à créer et renforcer des mécanismes institutionnels dans les pays en développement permettant d'intégrer la facilitation des transports et du commerce dans le processus de développement;

c) Entreprendre des travaux de recherche et aider les pays en développement à participer aux négociations sur la facilitation du commerce et sur les services de transport et de logistique, notamment dans le contexte du Programme de Doha pour le développement;

d) Réaliser des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce, notamment pour l'utilisation de systèmes automatisés tels que SYDONIA, pour améliorer la gestion du commerce extérieur et des transports internationaux; une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration des accords de transit pour les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit;

e) Coopérer avec d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres mécanismes de coopération pour mener à bien le programme de travail du secrétariat dans les domaines des transports internationaux et de la facilitation du commerce.

Les TIC et le commerce électronique au service du développement

4. Compte tenu du rôle important que l'adoption et l'utilisation généralisées des TIC et du commerce électronique dans les pays en développement peuvent jouer dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs adoptés au Sommet du Millénaire, la CNUCED devrait, dans le cadre de son mandat:

a) Effectuer des travaux de recherche et d'analyse directive concernant les incidences sur le développement économique des différents aspects des TIC et du commerce électronique; il faudrait veiller spécialement à ce que les questions de commerce et de développement soient dûment prises en compte dans les discussions et les négociations internationales consacrées aux TIC et au commerce électronique;

b) Poursuivre les travaux sur la mesure des TIC, en coopération avec les organismes et les programmes visant au renforcement des capacités statistiques, et contribuer au Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, afin que les pays en développement puissent mesurer l'accès à ces technologies, leur utilisation et leur impact, en particulier dans le domaine du commerce électronique et du développement;

c) Continuer d'organiser des discussions internationales et des échanges d'expériences sur les TIC et le commerce électronique et sur leurs applications pour la promotion du commerce, du développement et des politiques visant à créer un environnement propice, aux niveaux national et international, à l'économie de l'information. À cet égard, la CNUCED devrait en outre fournir une assistance technique et réaliser des travaux de recherche pour aider les pays en développement à accroître leur capacité de participer aux processus internationaux en cours concernant les biens et services liés aux TIC;

- d) En coopération avec d'autres organisations internationales et, le cas échéant, des entités non gouvernementales, contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la technologie et des TIC au service du développement dans les secteurs présentant un intérêt particulier pour les pays en développement;
- e) Poursuivre l'étude des avantages potentiels des logiciels libres pour les pays en développement, en accordant une attention particulière aux besoins des PME;
- f) Dans le cadre du système des Nations Unies, prendre des mesures opérationnelles pour contribuer à la mise en œuvre et au suivi des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information, en donnant la priorité aux questions les plus importantes du point de vue du développement;
- g) Veiller à ce que le *Rapport sur l'économie de l'information* s'inscrive dans une optique de développement et faire de l'examen de cette question un élément à part entière de l'ordre du jour de la Commission en vue de faciliter l'élaboration d'un consensus.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

5. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la mondialisation et la libéralisation, combinées avec les progrès rapides des TIC, exigeaient de nouvelles stratégies de développement des entreprises tenant compte du rôle et des interactions potentielles des secteurs privé et public. Un environnement macroéconomique équilibré et favorable aux entreprises était un préalable à la compétitivité, mais les pays en développement devaient d'abord développer leurs capacités institutionnelles et la capacité productive de leurs PME. Le Consensus de São Paulo soulignait qu'une politique cohérente au niveau international était également nécessaire à l'intégration des pays en développement dans le système commercial international.
6. La CNUCED continuerait de soutenir les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition pour renforcer leur secteur des entreprises et leurs capacités de production, en particulier celle des PME. Les pays devaient également acquérir des avantages compétitifs, investir dans les compétences entrepreneuriales et techniques, et répartir les risques entre institutions publiques et institutions privées. Des administrations publiques locales et nationales efficaces, des institutions intermédiaires également efficaces étaient essentielles, de même que des structures d'appui fournissant des services financiers et non financiers.
7. Concernant la facilitation du commerce, le Secrétaire général a dit que la CNUCED s'employait à aider les pays en développement à se placer durablement dans un cercle vertueux de développement et de renforcement des capacités nationales d'appliquer des mesures de facilitation du commerce. Elle analysait l'impact des hausses des taux de fret maritime sur la compétitivité des exportations des pays en développement et s'attachait à améliorer la compréhension des actuelles réglementations relatives aux transports. Le suivi du Programme d'action d'Almaty permettait de répondre aux besoins des pays sans littoral dans le domaine du commerce de transit et du transport en transit. Le Secrétaire général s'attendait à un accroissement de la demande d'activités de la CNUCED concernant l'utilisation des applications des TIC pour les transports internationaux et la facilitation du commerce, qui devraient aider les pays à participer activement aux chaînes mondiales de production et aux réseaux internationaux de logistique.
8. La science et la technologie devaient occuper une place de premier plan dans les activités de la CNUCED. Les TIC et le commerce électronique méritaient une attention particulière, car ils touchaient à de multiples domaines et contribuaient à accroître la productivité et l'efficacité dans l'ensemble de l'économie. Le Secrétaire général a évoqué les contributions de la CNUCED au Sommet mondial sur la société de l'information et a dit que l'organisation continuerait de jouer un rôle actif dans ce processus. Il a également mentionné les travaux réalisés par la CNUCED depuis de nombreuses années sur des questions fondamentales concernant les entreprises et le commerce en rapport avec les TIC et le développement, ainsi que les progrès réalisés en matière de partenariats dans le domaine des logiciels libres et sur la mesure statistique des TIC. Ce dernier point était essentiel pour que les pays en développement disposent de données fiables pour concevoir et évaluer leurs politiques des TIC.

9. La **République islamique du Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il était important que les débats de fond des commissions de la CNUCED aboutissent à des résultats concrets. Concernant l'amélioration de la compétitivité des PME, le Groupe des 77 notait que ces entreprises jouaient un rôle crucial en tant que catalyseur d'une croissance durable. L'objectif ultime de la libéralisation du commerce était d'élever le niveau de vie des populations, et cette libéralisation devait donc être rattachée à l'industrialisation. Les gouvernements devaient aider les PME à surmonter les imperfections du marché, notamment en matière d'accès au financement, à l'information, à la technologie et aux marchés. Le Groupe des 77 encourageait la CNUCED à réaliser davantage de travaux de recherche sur les meilleures pratiques pour accroître la compétitivité des PME par l'établissement de relations avec des filières étrangères, ainsi que sur les options dont disposaient les pays en développement.

10. Concernant la facilitation du commerce, le Groupe des 77 notait que le renforcement des capacités était souvent la première mesure à prendre pour créer un cercle vertueux de développement et de capacité de mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce. Pour la plupart des pays en développement, le coût des transports internationaux était beaucoup plus élevé que les droits moyens d'importation. Dans le contexte des négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC, les pays en développement et les pays les moins avancés auraient besoin d'un soutien additionnel appréciable pour appliquer les engagements relatifs à des mesures de facilitation du commerce. Le Groupe des 77 estimait également que le rôle des TIC dans la facilitation du commerce et des transports méritait d'occuper une plus grande place dans le futur programme de travail de la CNUCED.

11. Il était essentiel pour les pays d'intégrer les TIC dans leur processus de développement, car ces technologies, d'application multisectorielle, pouvaient soutenir leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. La phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information avait permis d'attirer l'attention sur l'impact croissant des TIC sur le commerce des biens et services et sur la productivité des entreprises, sur le rôle d'appui des logiciels libres et la contribution de pratiques de commerce électronique dans des secteurs économiques spécifiques tels que le tourisme. Les stratégies de développement des TIC devaient englober des politiques et des mesures visant à accroître l'utilisation de ces technologies dans tous les secteurs économiques, et des données statistiques étaient nécessaires pour les évaluer. Le Groupe des 77 souhaitait être tenu informé des activités de la CNUCED concernant l'évaluation de l'utilisation des TIC dans les pays en développement, en particulier dans le contexte du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement et son rôle possible dans le suivi du Sommet mondial.

12. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que la part de l'Afrique dans le commerce mondial était tombée au fil des ans à 2 % à peine, principalement en raison d'une forte dépendance à l'égard de l'exportation de produits primaires. L'Afrique devait acquérir une capacité d'exportation compétitive en améliorant la composition de ses exportations et ses capacités de production et d'approvisionnement, en particulier dans la mesure où les investissements étrangers directs (IED) dans les pays africains étaient insuffisants. La CNUCED devait réaliser davantage de travaux de recherche pour aider ces pays à devenir moins dépendants des IED dans le secteur de l'extraction de ressources naturelles brutes et à renforcer leurs capacités productives en aval, et accroître ainsi la valeur ajoutée de leurs exportations.

13. Beaucoup de pays africains étaient confrontés à de lourdes difficultés en matière d'internationalisation de leurs entreprises et quelques-uns seulement étaient capables d'appliquer des politiques d'investissement direct à l'étranger. La CNUCED devait continuer ses travaux pour trouver des moyens pratiques de surmonter les contraintes actuelles, concernant en particulier le manque d'instruments d'assurance et de contrôle des changes. Elle devait également faciliter l'accès aux données sur les marchés, recommander des options possibles et intensifier ses travaux de recherche sur les capacités d'approvisionnement des PME africaines. Le Groupe africain se félicitait du programme EMPRETEC et de ses activités d'appui au renforcement des capacités entrepreneuriales.

14. Pour remédier à la diminution de sa part du commerce mondial, l'Afrique devait surmonter les obstacles à son intégration dans l'économie mondiale et dans le système commercial international – par exemple, coûts de transport et de transit élevés – ainsi que les problèmes liés à la faiblesse des infrastructures et des réseaux, notamment dans les pays sans littoral. La CNUCED devait donc continuer de promouvoir des réseaux de transport efficaces par une assistance technique adaptée, des activités de renforcement des capacités, des services consultatifs et des travaux d'analyse et de recherche.

15. La CNUCED était invitée à poursuivre ses travaux sur la réglementation du transport multimodal et à analyser les implications des tendances actuelles pour le commerce des pays en développement. Les pays africains avaient besoin de l'aide de la CNUCED dans les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce et comptaient sur des activités d'appui additionnelles. Ils attendaient avec le plus grand intérêt une étude de la CNUCED sur les conséquences pour les pays en développement des mesures de sécurité relatives aux transports.

16. Les TIC avaient le potentiel de contribuer au développement du commerce, de dynamiser la croissance dans les pays en développement et de renforcer les capacités de production de ces pays. En dépit de quelques succès africains, ces technologies restaient d'un coût inabordable, les infrastructures étaient insuffisantes et les compétences rares. Les pays africains affichaient les plus bas niveaux d'accès aux TIC et d'utilisation de ces technologies et du commerce électronique. Dans le même temps, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) faisait des TIC une priorité en tant qu'outil pour le développement, qui pouvait aussi contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Une plus large application des TIC et du commerce électronique en Afrique pouvait avoir un impact positif sur la compétitivité des entreprises et sur les résultats économiques globaux; toutefois, cela exigeait tout d'abord un engagement des gouvernements et du secteur privé en matière de stratégies relatives aux TIC, ainsi que le soutien de la communauté internationale par le biais de mécanismes tels que le programme d'aide pour le commerce.

17. Il était instamment demandé à la CNUCED de contribuer à l'application de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, en particulier pour le commerce électronique. Le Groupe africain notait les incidences positives des TIC sur le secteur du tourisme dans la région et demandait à la CNUCED de continuer de convoquer des réunions d'experts sur le tourisme électronique. Il demandait également que les travaux se poursuivent sur les stratégies électroniques, les logiciels libres, le financement électronique, le commerce électronique et la législation correspondante. Les partenaires de développement de l'Afrique étaient invités à fournir des ressources à la CNUCED pour ses activités dans ces domaines.

18. Le représentant de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a souligné que l'une des priorités de l'Asie était de promouvoir les PME en tant que moyen, parmi d'autres, de lutter contre la pauvreté. Des travaux de recherche supplémentaires étaient nécessaires sur les incidences des investissements directs à l'étranger sur la compétitivité des entreprises, et sur les politiques d'appui, ainsi que sur d'autres formes d'internationalisation, telles que l'établissement de relations interentreprises et la participation aux chaînes mondiales de valeur.

19. L'Asie était l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services internationaux de transport et de logistique; toutefois, les PMA et les pays sans littoral asiatiques continuaient d'avoir besoin de l'assistance technique et de l'aide au renforcement des capacités de la CNUCED pour tirer profit de ces tendances positives. On pourrait, par exemple, développer des pôles stratégiques de facilitation le long des itinéraires reliant les pays sans littoral, les pays de transit et les pays maritimes. La CNUCED devrait également continuer de suivre et d'analyser l'évolution juridique concernant les transports et ses incidences sur les pays en développement, afin de renforcer la compréhension des instruments juridiques internationaux relatifs aux transports. L'assistance de la CNUCED dans les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce était appréciée; toutefois, l'utilisation des TIC pour la facilitation du commerce devrait retenir une plus grande attention dans les travaux futurs de la CNUCED.

20. Concernant les TIC et le commerce électronique dans une optique de développement, l'expérience de plusieurs pays en développement asiatiques montrait que les politiques et les stratégies nationales en matière de TIC pouvaient avoir un impact appréciable sur l'accès à ces technologies et sur leur utilisation. Des politiques pouvaient être adoptées pour encourager le développement des infrastructures relatives aux TIC, faire mieux connaître ces technologies, promouvoir le commerce électronique ainsi que l'utilisation des logiciels libres en tant que moyen d'abaisser les coûts d'accès, développer les services d'administration en ligne, renforcer les compétences de la main-d'œuvre en matière de TIC et éliminer les obstacles réglementaires. Faciliter l'accès des PME aux TIC, en particulier en diffusant une information appropriée et en améliorant les compétences informatiques, était particulièrement important pour les pays asiatiques. Les politiques d'accès, visant par exemple à abaisser les coûts ou à réduire les inégalités entre divers groupes de la population, devaient s'accompagner de mesures pour intégrer les TIC dans les stratégies nationales de développement dans des domaines tels que la fourniture de services et la création de compétences. Une vigoureuse coopération internationale et d'importants efforts nationaux étaient nécessaires à cet égard.

21. Le Groupe asiatique tenait particulièrement à contribuer à l'application des résultats du SMSI. La CNUCED se prêtait tout à fait à un échange d'expériences et à un examen des progrès accomplis dans les domaines relevant de son mandat, tels que les relations entre les TIC et le commerce, les entreprises et la technologie. Elle était invitée à poursuivre ses travaux à vocation directive et ses activités d'information et d'analyse concernant les TIC et les tendances du commerce électronique, telles que la rédaction du *Rapport sur l'économie de l'information*. Les activités d'analyse devaient être complétées par des activités de renforcement des capacités et de coopération technique, à l'instar des travaux de recherche sur la mesure statistique des TIC.

22. Le représentant du **Guatemala**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit espérer que la Commission orienterait efficacement les activités de la CNUCED concernant les politiques et les mesures de soutien relatives aux entreprises, qui étaient indispensables pour le développement.

23. Les petites et moyennes entreprises (PME) étaient importantes pour l'emploi dans les pays en développement, et le pourcentage élevé de PME dans le secteur informel constituait pour ces pays une situation à laquelle ils devaient remédier. Les activités de la CNUCED concernant le renforcement des capacités et de la compétitivité des entreprises étaient importantes, en particulier dans la perspective du passage à une économie plus structurée, avec les avantages correspondants. Le secrétariat de la CNUCED devait poursuivre ses travaux de recherche sur les relations interentreprises et les meilleures pratiques; le programme EMPRETEC pouvait être extrêmement utile au développement des entreprises.

24. Les obstacles au commerce devaient être analysés dans le contexte de la croissance accélérée du commerce mondial de ces dernières années. Les pays du Groupe latino-américain et caraïbe avaient fait de grands efforts pour réduire les délais de transit aux frontières et aux points d'entrée et avaient activement contribué à l'établissement de règles équitables au cours de l'actuel cycle de négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce. L'assistance technique et le renforcement des capacités étaient essentiels à une conclusion positive des négociations en cours et à l'application future des accords. La CNUCED devait renforcer son assistance au cours de cette dernière année des négociations, sous la forme d'ateliers et de documentation technique, en étroite collaboration avec d'autres organisations. Elle pouvait continuer de jouer un rôle important dans l'élargissement de l'accès des pays en développement aux applications des TIC dans les transports, l'automatisation douanière et les transactions commerciales.

25. Les TIC pouvaient contribuer efficacement à la compétitivité des entreprises, mais elles exigeaient l'adoption de mesures et de stratégies nationales et internationales visant à mettre en place un environnement propice à leur adoption. La CNUCED devait donc poursuivre ses activités de recherche à l'appui des efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir l'utilisation des TIC, par exemple par le biais de son Rapport sur l'économie de l'information. L'information statistique sur les TIC et sur leur utilisation par les entreprises était nécessaire à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques cohérentes. C'était là un bon exemple d'activités pratiques par lesquelles la CNUCED pouvait bel et bien contribuer à l'amélioration des capacités des pays en développement de formuler des politiques relatives à la société de l'information et d'en évaluer l'efficacité. Le Groupe latino-américain s'intéressait aux activités de la CNUCED relevant du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement ainsi qu'aux activités de renforcement des capacités et aux activités techniques relatives à la mesure statistique de l'économie de l'information et à l'utilisation des TIC par les entreprises.

26. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a souligné qu'il fallait trouver d'urgence les moyens de renforcer et de diversifier le secteur de production des pays en développement et il a souligné l'importance des PME dans le tissu économique de ces pays. Dans certaines conditions, l'internationalisation des entreprises pouvait améliorer la capacité de production et d'exportation des pays en développement. Toutefois, les PMA avaient besoin d'une aide pour améliorer leurs moyens institutionnels et structurels afin d'attirer des investissements productifs, et leurs PME avaient besoin qu'on les instruisse dans la manière de faire face aux défis de la mondialisation. Les partenaires de développement devaient prendre des engagements à long terme dans des actions qui auraient un effet concret et durable: transfert de technologie, aide financière au secteur privé, renforcement des institutions nationales d'aide aux PME et création de produits à valeur ajoutée. Une meilleure participation au commerce international exigeait l'élimination des obstacles techniques, l'amélioration des approvisionnements, des moyens de stockage et de la qualité des produits, ainsi que, de la part

de la CNUCED, des programmes de coopération technique élargis et plus dynamiques, ainsi qu'un traitement spécial et différencié pour les produits exportés par les PMA.

27. L'amélioration de l'infrastructure des transports et des communications était importante pour les exportations des PMA. Ces pays comptaient sur leurs partenaires de développement pour financer cette infrastructure, qui contribuait à attirer les investissements. Les PMA éprouvaient de sérieuses difficultés à adapter leur infrastructure aux exigences de sécurité accrue du transport international, qui impliquaient de gros investissements en ressources humaines et en matériel. En outre, les PMA sans littoral avaient besoin d'urgence de solutions visant à faciliter le transit des marchandises, notamment par la simplification des procédures administratives. Le recours aux TIC pouvait contribuer à abaisser les coûts et améliorer la transparence. Dans les négociations en cours à l'OMC sur la facilitation des échanges, il importait de déterminer dans quelle mesure les PMA étaient à même de mettre en œuvre les mesures nécessaires, puis d'élaborer des programmes d'assistance technique conçus pour renforcer les capacités existantes; les PMA étaient reconnaissants aux donateurs de leur contribution aux activités de renforcement des capacités dans ce domaine.

28. Les PMA avaient besoin de participer davantage aux débats internationaux qui pourraient avoir une incidence sur le développement des TIC. La fracture numérique entre pays en développement et pays développés était encore très profonde et les PMA risquaient de se retrouver marginalisés si rien n'était fait pour traiter le problème. La CNUCED devait continuer à aider ces pays à surmonter les obstacles à l'accès aux TIC dans les activités économiques.

29. Le représentant de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, et avec l'appui de la Bulgarie et de la Roumanie, attendait avec intérêt de connaître l'incidence des activités du secrétariat dans l'optique des bénéficiaires, du secteur privé et de la société civile. Il fallait se préoccuper davantage des PME africaines car elles aussi pouvaient être intégrées dans des chaînes mondiales de valeur grâce aux relations interentreprises. Les ressources humaines étaient importantes pour la croissance, l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Or, des relations interentreprises durables n'étaient possibles que moyennant la participation de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les gouvernements, les PME et les sociétés transnationales. Une collaboration avec certaines institutions et des politiques industrielles sélectives seraient peut-être nécessaires aussi pour faire face à l'intégration mondiale. La CNUCED pourrait coopérer avec l'ONUDI pour promouvoir ce genre d'activité.

30. Dans le domaine de la facilitation du commerce, l'UE cherchait à faire établir à l'OMC des règles propres à réduire les coûts et la bureaucratie. Elle était prête à accepter le traitement spécial et différencié, d'éventuelles exemptions et une assistance technique en faveur des PMA et de quelques autres pays lorsque ces règles impliquaient des engagements trop difficiles à mettre en œuvre. Des fonds européens additionnels devaient être dégagés à l'avenir pour l'aide au développement et l'aide liée au commerce. Si les pays bénéficiaires le demandaient, ces fonds pourraient être consacrés à l'application de mesures de facilitation du commerce liées à l'OMC et à l'édification d'une infrastructure commerciale. L'UE visait aussi l'adoption de dispositions relatives à la facilitation des échanges dans ses négociations commerciales aux plans bilatéral et régional, par exemple dans les arrangements régionaux de transit ou les chapitres sur la facilitation du commerce des accords de partenariat économique conclus avec les pays ACP. Le secrétariat devait instaurer une coopération interne pour l'organisation d'une réunion

d'experts sur les services de logistique commerciale, thème proposé par la Commission du commerce.

31. L'UE approuvait et soutenait les travaux de la CNUCED sur les TIC et le commerce électronique au service du développement. La CNUCED devait faire siens les décisions et le programme adoptés au Sommet mondial sur la société de l'information et, chaque fois que possible, elle devait essayer d'exploiter des partenariats et de coopérer avec d'autres organisations, et n'assumer à elle seule que les tâches relevant de son mandat et de sa compétence.

32. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que son pays était très attaché au renforcement de la compétitivité et de la capacité de production des PME. Les tendances de l'internationalisation prouvaient que dans certaines conditions ce processus pouvait améliorer les capacités de production et d'exportation des entreprises des pays en développement en leur facilitant l'accès aux marchés, en améliorant leurs connaissances en matière de gestion et en leur apportant de nouvelles technologies. Ce facteur était particulièrement important pour les pays en cours d'adhésion à l'OMC. La CNUCED devait poursuivre son importante mission d'encouragement du secteur des transports et de simplification des procédures commerciales, par ses réunions d'experts et ses travaux de recherche. Elle devait aussi continuer à promouvoir les politiques en matière de TIC, la fourniture de logiciels libres et coopérer avec d'autres organisations. Pour sa part, la Fédération de Russie comptait poursuivre sa coopération avec la CNUCED dans tous ces domaines.

33. Le représentant de l'**Inde** attachait une grande importance aux travaux des commissions de la CNUCED, qui faisaient partie intégrante des mécanismes intergouvernementaux et des activités de formation de consensus, et il espérait que les débats de fond déboucheraient sur des résultats concrets axés sur le développement.

34. Le représentant de la **Colombie** a dit que le réseau des PME était encore trop petit pour étayer solidement la croissance économique et qu'il fallait s'employer à créer davantage d'entreprises, de groupes de recherche et de centres technologiques novateurs. Il importait de susciter un environnement faisant de la création d'entreprises un facteur attrayant et rémunérateur, propre à encourager la connaissance et l'enseignement technologiques. Pour pouvoir réussir dans une économie mondialisée, les pays en développement avaient besoin de cet enseignement technologique.

35. Les pays en développement ne devaient pas accepter le transfert de technologies éculées et dépassées; ils devaient travailler ensemble et avec les organisations internationales, dont la CNUCED, pour élaborer des politiques visant à promouvoir des technologies originales et porteuses de valeur ajoutée. Il fallait établir un équilibre entre le secteur privé et le secteur public dans des investissements accrus consacrés aux sciences et techniques au service du développement. Des ressources limitées étaient éparpillées entre une multiplicité de petits projets, alors qu'elles devraient être consacrées de plus en plus à de grands projets capables d'attirer l'innovation technologique. Les gouvernements devaient s'efforcer de créer un environnement commercial plus propice à l'innovation, entre autres choses par de meilleurs débouchés, un cadre juridique bien conçu et une politique d'innovation systématique.

36. Le représentant de la **Chine** est convenu que l'internationalisation des PME pouvait être un bon moyen d'accroître la compétitivité des pays en développement. La Chine espérait que la CNUCED renforcerait encore ses travaux dans ce domaine et qu'elle élaborerait des études, une assistance technique et des recommandations pratiques ciblées tenant compte de la situation particulière des différents pays. Un certain nombre de mesures avaient été prises pour créer un environnement propice au développement des PME, qui étaient devenues un facteur puissant de croissance et de réforme de l'économie chinoise. La Chine attendrait donc un échange de vues et une concertation approfondis sur les mesures d'aide aux PME. Concernant la facilitation du commerce en tant que moteur du développement, il fallait accorder toute l'attention nécessaire aux différences dans les schémas et degrés de développement des pays. La CNUCED devait analyser les obstacles au commerce et étoffer en conséquence ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités des pays en développement. Dans les négociations en cours à l'OMC sur la facilitation du commerce, il fallait donner la priorité à l'aide financière et technique aux pays en développement et aux PMA, afin de leur permettre de mieux honorer leurs engagements. Pour sa part, la Chine s'attachait à faciliter le commerce par des mesures comme l'amélioration de la législation et des procédures douanières, une plus grande transparence, et la promotion de relations commerciales. Elle avait activement encouragé la facilitation du commerce interrégional dans le bassin du Mékong élargi grâce à un cadre d'action stratégique, et elle avait conclu un accord sur le transport en transit avec la Mongolie et la Russie.

37. Il ne serait pas possible de réaliser une véritable mondialisation du commerce électronique sans l'entière participation des pays en développement. La communauté internationale avait le devoir d'aider ces pays à développer leur commerce électronique et à surmonter l'obstacle de la pénurie d'infrastructures et de compétences en matière de TIC. La concertation sur l'action à mener et les études sur les applications des TIC et le commerce électronique étaient appréciées; il fallait espérer qu'elles seraient encore renforcées et complétées par un travail d'assistance technique et de renforcement des capacités. Le commerce électronique et l'exploitation des TIC étaient importants pour l'industrialisation. Une série de mesures de facilitation avait déjà été mise en œuvre et avait donné des résultats: ébauche d'un cadre de réglementation, extension des infrastructures, augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet et des réseaux à large bande et progression du montant des transactions électroniques. La Chine comptait sur l'aide de la CNUCED et sur un renforcement de la coopération avec elle dans le domaine du commerce électronique.

38. Le représentant de **Cuba** a souligné que la libéralisation sans frein avait accentué la pauvreté, alors que la politique économique et commerciale devait au contraire contribuer à éliminer la pauvreté et à donner plus d'équité sociale. On ne discernait pas encore de solution claire pour surmonter les obstacles qui empêchaient les PME d'accéder aux marchés internationaux; il était nécessaire de mettre en place des systèmes de gestion de nature à assurer la qualité des produits et des services, des coûts compétitifs et l'acquisition permanente de connaissances commerciales et technologiques.

39. Les pays en développement n'étaient toujours pas en mesure d'utiliser au maximum les ressources de l'Internet, faute d'infrastructures, de moyens et de compétences. Pour traiter le problème, Cuba avait organisé des cours d'informatique, y compris en zone rurale, et encouragé l'accès des collectivités à la technologie, par exemple en créant des clubs d'informatique et des centres de comptabilité; ces derniers fournissaient aux PME des services consultatifs en matière d'informatique, de comptabilité et d'autres techniques de gestion. Des indicateurs sur

la formation et le maniement des TIC dans les PME et sur le partage des technologies devaient être élaborés pour évaluer les progrès. Dans les pays en développement, le coût de la connexion à l'Internet était un obstacle à l'adoption des TIC parce que ce coût devait être payé pour les communications dans les deux sens. Il fallait aussi songer à la coopération Sud-Sud en matière de transfert de technologie, en s'inspirant des succès remportés par quelques pays. De concert avec d'autres organisations, la CNUCED devait élaborer un ensemble d'activités d'assistance en matière de commerce électronique, qui pourrait comprendre le renforcement des capacités ainsi que du matériel et du logiciel. Cuba était disposée à apporter son concours et ses connaissances dans ce genre d'activité.

40. Le représentant du **Nigéria** a dit que la désindustrialisation de l'Afrique et sa marginalisation dans le commerce mondial étaient dues à une dégradation des termes de l'échange, à la primauté donnée aux produits primaires et à l'absence de compétitivité du secteur manufacturier. Les efforts déployés pour améliorer la capacité de production africaine par l'intermédiaire des PME s'étaient heurtés à l'insuffisance des technologies, à l'insuffisance de la formation de capital et à certaines politiques des pouvoirs publics. Le représentant a félicité la CNUCED des efforts qu'elle avait faits pour lever les contraintes pesant sur le potentiel industriel de l'Afrique. En vue de soutenir l'internationalisation des PME grâce à l'investissement direct à l'étranger, le Nigéria avait entrepris de consolider son secteur de la banque et de l'assurance afin d'en faire des agents majeurs de la mobilisation de capitaux en Afrique. Les activités de la CNUCED visant à renforcer la facilitation des transports et du commerce sur le continent avaient eu une incidence réelle mais l'Afrique avait encore besoin de la CNUCED pour développer sa capacité de commerce électronique.

Chapitre III

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

(Point 3 de l'ordre du jour)

41. La mondialisation et la libéralisation, combinées avec les progrès rapides des TIC, créaient de nouvelles dynamiques en matière de production, de développement des entreprises et de concurrence internationale. Cette évolution exigeait une nouvelle approche du développement des entreprises intégrant l'interaction des divers facteurs sur lesquels reposaient la croissance et la compétitivité des entreprises. Les pays avaient désormais besoin de formuler des stratégies de développement des entreprises tenant compte des relations entre le secteur privé et le secteur public.

42. L'expérience de chaque pays quant à la conception de mesures favorisant la compétitivité des entreprises était très différente. Une grande diversité de situations existait en Asie, mais un certain nombre de pays en développement de la région avaient réussi à stimuler leur économie dans le cadre des nouvelles règles internationales et à transformer de nombreuses entreprises locales en acteurs mondiaux. L'émergence de la Chine sur la scène économique mondiale était un phénomène international reposant sur un système de production panasiatique, dans lequel les composants avancés et les biens d'équipement provenaient du Japon, de la République de Corée et de la province chinoise de Taiwan, et les autres composants et intrants des pays d'Asie du Sud-Est. L'assemblage final avait lieu en Chine et la logistique était coordonnée dans des lieux comme Hong Kong (Chine) et Singapour.

43. Cette évolution avait eu une grande influence sur les PME du monde entier. De nombreuses entreprises de pays en développement rencontraient de plus en plus de difficultés à concurrencer ce nouveau «système de production panasiatique», qui associait les atouts de l'Asie, à savoir de faibles coûts de main-d'œuvre, des méthodes de travail dont l'efficacité était avérée, une bonne infrastructure, une technologie de pointe, une excellente gestion, des ressources financières notables, des économies d'échelle importantes et de nombreux liens avec l'économie mondiale. La prospérité économique de l'Asie créait aussi de nouveaux marchés potentiels et les entreprises exportaient désormais leurs produits vers ces nouveaux marchés prometteurs, d'où un potentiel de croissance considérable.

44. Pour faire face à cette situation, les entreprises des pays en développement devaient repenser leurs stratégies. Il était plus important que jamais d'intégrer les chaînes mondiales de valeur. Il était impérieux que l'aide des pouvoirs publics évite toute polarisation entre les grands acteurs et les petits fournisseurs locaux pour que ces derniers réalisent des gains de productivité et augmentent la valeur ajoutée de leur production.

45. Le renforcement des PME ne devrait pas être considéré comme un objectif en soi, mais comme un moyen de consolider l'économie en augmentant la productivité des entreprises. Des facteurs de productivité pouvaient être trouvés au niveau macroéconomique, l'infrastructure et le cadre réglementaire jouant un rôle clef. Au niveau microéconomique, la technicité des activités des entreprises et la qualité de l'environnement commercial devraient faire partie intégrante de la stratégie de compétitivité de tout pays. Dans ce contexte, les initiatives visant

à créer des groupements d'entreprises pourraient contribuer grandement à l'efficacité des politiques de promotion de la compétitivité, à condition qu'elles soient adaptées à la situation de chaque pays en développement. En outre, elles permettaient de mieux rentabiliser des ressources limitées, étaient axées sur une approche plus holistique que les mesures visant des entreprises en particulier et pouvaient cibler les domaines qui présentaient le plus grand potentiel de croissance pour les PME des pays en développement. Les groupements d'entreprises pouvaient aussi favoriser les interactions et les retombées synergiques entre entreprises ou secteurs. Il a été proposé d'échanger les bonnes pratiques adoptées dans les programmes de promotion des groupements d'entreprises dans les pays en développement.

46. L'internationalisation était un moyen important de renforcer la compétitivité des PME. Elle comportait notamment des stratégies visant à remédier aux faiblesses structurelles générales et des mesures destinées en particulier à promouvoir des réseaux de production internationaux grâce aux investissements directs à l'étranger, à des stratégies recherchant des IED de qualité et renforçant les capacités locales d'approvisionnement par le biais de relations durables et mutuellement bénéfiques entre STN et PME.

47. *Le Rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives des entreprises des pays en développement par l'internationalisation* (TD/B/COM.3/EM.26/3) a été présenté par le Président de la Réunion (Genève, 5-7 décembre 2005). Dans ce rapport, il a été noté que les entreprises des pays en développement, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME, étaient de plus en plus internationalisées grâce à leurs investissements à l'étranger, lesquels visaient à accroître leur compétitivité et leur efficacité. Ces investissements permettaient de renforcer la coopération Sud-Sud – la majorité d'entre eux allant dans d'autres pays en développement – et consolidaient les relations Nord-Sud.

48. La Commission avait entendu des exemples de pays en développement qui avaient reconnu les effets bénéfiques des investissements à l'étranger et encourageaient leurs entreprises à s'expatrier en proposant une aide institutionnelle, des informations et des mesures fiscales d'incitation, en libéralisant leur cadre directif, en simplifiant les procédures d'approbation, en organisant des missions d'investissement à l'étranger, en aidant à la planification et au développement des activités commerciales, au perfectionnement des compétences, au développement de marchés et de marques, et en nouant des relations avec les STN.

49. Il y avait des conditions à remplir pour que les entreprises des pays en développement réussissent à s'internationaliser. Compte tenu des risques encourus, la prudence recommandait de suivre une approche progressive en matière d'internationalisation. Avant de tenter ses chances à l'étranger, une société devait reposer sur des fondements économiques sains et avoir notamment adopté un modèle et une stratégie économiques rationnels. Le recours à des mécanismes d'atténuation des risques, l'échange de données d'expérience, l'adoption d'une politique appropriée et un appui institutionnel étaient des facteurs importants. L'internationalisation pouvait aussi être favorisée par: des travaux de recherche et des analyses, en particulier concernant l'impact des investissements à l'étranger sur la compétitivité des entreprises locales et sur les pays d'origine; des campagnes de sensibilisation visant à aider les gouvernements et les entreprises des pays en développement à prendre conscience de la manière d'accroître les effets potentiellement bénéfiques de l'internationalisation et de réduire autant que faire se peut ses effets préjudiciables; des programmes de renforcement des capacités portant notamment sur la constitution d'acteurs mondiaux et régionaux afin de partager l'expérience des entreprises

et des pays sur l'internationalisation des entreprises; la collecte de données et l'apport d'une assistance en matière d'orientations et de renforcement des capacités.

50. Le propriétaire d'une PME ougandaise a présenté aux pays voisins l'internationalisation réussie de son entreprise. Les principaux effets bénéfiques de l'internationalisation pour cette PME étaient les suivants: expansion des marchés, rentabilité accrue, participation croissante à la régionalisation et à l'internationalisation et confiance dans ces processus. Les entreprises des pays en développement devraient s'adapter à la concurrence et saisir les chances offertes par l'intégration régionale et la mondialisation pour survivre. Il n'était plus possible de se cantonner au marché national lorsque la concurrence s'avivait aussi bien sur ce marché qu'à l'étranger. Ce faisant, il importait que les PME ciblent des niches sur les différents marchés. L'adoption de mesures favorisant les investissements à l'étranger et les programmes de tutorat et de renforcement des capacités pourraient contribuer aux efforts d'internationalisation des entreprises.

51. Les débats sur l'internationalisation des entreprises grâce à l'établissement de relations interindustrielles se sont inspirés de la note thématique du secrétariat intitulée «*Promotion de liens entre STN et PME en vue de renforcer la capacité productive des entreprises des pays en développement: une perspective stratégique*» (TD/B/COM.3/75).

52. L'instauration et le renforcement de relations durables et mutuellement bénéfiques entre PME et STN exigeaient l'adoption d'une politique systémique qui jouait sur les différents niveaux d'intervention et portaient sur l'IED et les PME. Pour obtenir de bons résultats, il faudrait conjuguer les obligations, les mesures d'encouragement et la déréglementation partielle. Divers acteurs, notamment les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil, le secteur privé national et la communauté internationale étaient instamment priés de contribuer à ce que l'IED profite aux PME des pays en développement.

53. Plusieurs études de cas ont été présentées: la première donnait à penser que l'IED avait joué un rôle très important au Mexique en favorisant l'industrialisation, en augmentant les capacités d'exportation et en contribuant à la modernisation des capacités productives. Les effets bénéfiques de l'IED n'avaient été ni immédiats ni automatiques. Le Gouvernement mexicain avait joué un rôle très actif en mesurant les résultats de ces PME (programme de développement des fournisseurs mené à Guadalajara dans le groupement d'entreprises du secteur de l'électronique) afin d'en faire les fournisseurs de grandes STN. Des «Centros de Articulación Productiva (CAP)» avaient été créés pour encourager l'approvisionnement local et renforcer la participation des entreprises mexicaines aux chaînes de valeur mondiales.

54. En Afrique du Sud, des mesures efficaces avaient été prises pour développer le secteur des PME et promouvoir l'entrepreneuriat. Toutefois, l'impact des mesures gouvernementales était limité par des facteurs tels que l'insuffisance des compétences, la lourdeur du cadre réglementaire, les effets négatifs de l'apartheid, l'accès restreint au crédit et la faiblesse de la croissance nationale. Pour promouvoir les liens interentreprises, il était essentiel de mettre les institutions en conformité, de partager l'information et d'instaurer une coopération entre les STN, les entreprises locales, les pouvoirs publics et d'autres institutions, et de fournir des services accessibles aux PME locales désireuses de nouer des relations avec de grandes STN.

55. Concernant l'Ouganda, il a été dit que l'Afrique avait non seulement reçu un montant limité d'IED en valeur absolue, mais aussi des IED de faible qualité. L'Afrique n'avait pas encore enregistré toutes les retombées bénéfiques attendues. Les PME pâtissaient de l'absence générale de cadres institutionnel et d'appui adaptés, ce qui expliquait que les politiques de privatisation n'avaient pas contribué à accroître la compétitivité de ces entreprises. Dans le cas du Brésil, la création d'une structure publique chargée de promouvoir les relations interentreprises devrait être appuyée par une analyse plus approfondie des besoins des PME ainsi que des liens et des synergies potentielles entre les stratégies des entreprises et l'établissement de ce type de relations.

Chapitre IV

EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL

(Point 4 de l'ordre du jour)

56. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international» (TD/B/COM.3/72);

«Rapport de la Réunion d'experts sur la facilitation du commerce en tant que moteur du développement» (TD/B/COM.3/EM.24/3);

«La facilitation du commerce en tant que moteur de développement» (TD/B/COM.3/EM.24/2).

Résumé du Président

57. Le Président de la Réunion d'experts sur l'efficacité des transports et la facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international a présenté les principales conclusions de la réunion (TD/B/COM.3/72). Les experts ont examiné de nouvelles questions soulevées dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports et se sont entendus sur les éléments qui pouvaient entraver le commerce, notamment la multiplicité des règlements de transport ainsi que l'absence d'assurance et la lourdeur de la bureaucratie. Il importait de réduire la bureaucratie dans la perspective de l'initiative «Guichet unique» qui visait en particulier à simplifier la documentation commerciale. Les experts étaient d'accord que la facilitation du commerce comportait des coûts immédiats et des effets bénéfiques tardifs, et ont rendu compte d'expériences positives menées dans le monde en développement. La modernisation de l'infrastructure matérielle et la formation des agents locaux – en particulier concernant les règles, normes et réglementations – étaient essentielles. La facilitation du commerce était une priorité compte tenu de son impact sur la compétitivité du commerce international, sur l'investissement étranger direct et les recettes fiscales ainsi que des effets bénéfiques qu'elle pouvait avoir sur les secteurs public et privé.

58. La facilitation du commerce et des transports exigeait une intégration plus poussée des PME et une intégration régionale. La CNUCED devait continuer d'apporter une assistance technique dans les domaines de la formation et des nouvelles technologies. Le Président a conclu que le temps était venu d'élaborer de nouvelles méthodes d'assistance aux pays en développement comme le programme d'aide pour le commerce.

59. La facilitation du commerce devrait être pensée dans un cadre global de développement soutenu par l'infrastructure de transport et les TIC. L'initiative de la CNUCED en faveur des pays de transit et des pays sans littoral était importante et des capacités institutionnelles et humaines considérables étaient nécessaires pour mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce. Une assistance technique et financière, assortie d'un calendrier clair et

d'un programme d'atténuation des coûts d'ajustement, était indispensable. Un autre représentant a souligné la nécessité de mettre en place des synergies intermodales et d'adopter des stratégies permettant de passer d'un mode à l'autre pour garantir une planification intégrée des transports. Les pays en développement devraient tirer parti de l'expérience acquise par l'UE dans le cadre du programme «Marco Polo». Un représentant a donné son avis sur la manière d'établir des liens intermodaux efficaces s'articulant autour du transport maritime. Il s'agissait notamment d'évaluer la part de chaque mode de transport et de rectifier les déséquilibres, de construire l'infrastructure nécessaire et d'étudier la possibilité d'établir des relations bilatérales efficaces parmi tous les modes réalisables sur la base de la clause de la nation la plus favorisée (NPF). Selon ce même représentant, une coopération des États membres avec la CNUCED dans ce domaine devrait donc être envisagée.

60. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a donné un aperçu des mécanismes destinés à encourager l'utilisation accrue des TIC dans les opérations douanières. Au fur et à mesure que l'économie d'un pays se développait et s'ouvrait à l'extérieur, de nouveaux impôts étaient prélevés, les droits de douane étaient réduits et les services douaniers étaient de plus en plus actifs dans de nouveaux domaines tels que le respect des droits de propriété intellectuelle, la lutte contre la criminalité et la facilitation du commerce et des transports. Compte tenu de l'évolution actuelle du commerce, des transports et de la sécurité ainsi que du rôle de l'efficacité du commerce et des transports en tant que facteurs attirant l'IED, l'OMD encourageait de plus en plus ses membres à adopter les TIC. Le représentant a donné des exemples de mécanismes que son organisation avait adoptés pour promouvoir l'utilisation des TIC par ses membres. Il a énuméré les principes fondamentaux de la Convention de Kyoto telle que révisée, a souligné le rôle important confié aux TIC dans la modernisation des opérations douanières et a donné des exemples d'applications technologiques dans les services douaniers.

61. Le représentant de l'OMC a fait le point des négociations en cours sur la facilitation du commerce et a évoqué la Déclaration ministérielle de Hong Kong. Il a noté que les propositions avancées associaient de nombreux pays développés et pays en développement, mais que des textes de propositions devaient encore être rédigés dans la perspective de la présentation d'un projet de texte juridique d'ici juillet 2006. Parmi les questions les plus urgentes qui appelaient une action immédiate figuraient l'apport d'une assistance supplémentaire aux pays en développement pour que ceux-ci recensent leurs besoins, leurs priorités et leurs lacunes, et une meilleure compréhension des incidences financières et de l'enchaînement approprié des mesures à adopter. De nouveaux ateliers de renforcement des capacités seraient organisés dans diverses régions avec la participation de la CNUCED. Les pays donateurs, d'autres organisations internationales et le secteur privé ont été priés d'accorder une assistance accrue.

62. Un participant égyptien a présenté l'expérience acquise par son pays et a souligné l'importance de la facilitation du commerce dans le développement en tant que facteur attirant l'IED et favorisant la croissance des entreprises. La facilitation du commerce était particulièrement importante pour les PME, en particulier compte tenu des nouvelles prescriptions en matière de sécurité. Comme de récentes propositions avancées à l'OMC l'illustraient, on allait s'efforcer en 2006 d'enregistrer des progrès dans les domaines de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Les pays en développement avaient besoin de mieux savoir comment les engagements s'appliquaient à l'assistance technique et au renforcement des capacités. De nouvelles sources de financement des résultats des négociations devaient être trouvées et de nouvelles formes de traitement spécial et différencié devaient être envisagées. Il était aussi

essentiel de tirer parti de l'expérience positive que les pays en développement avaient acquise en matière de facilitation du commerce, de partenariats public-privé et de coopération accrue entre organisations internationales compétentes, y compris la CNUCED.

63. Un représentant a rappelé certains des obstacles à surmonter pour fournir une assistance technique à tous les pays et a proposé que l'enseignement à distance soit envisagé lors du renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce. De telles innovations permettraient de veiller à ce que l'assistance technique et le renforcement des capacités soient accessibles à un plus grand nombre d'États membres.

64. Les délégations ont réaffirmé l'importance de la facilitation du commerce dans l'optique du développement et rappelé les difficultés rencontrées par les pays qui déployaient des efforts dans ce domaine. Un représentant a noté que les pays en développement devaient recenser leurs besoins et leurs priorités afin de pouvoir participer de manière efficace aux négociations menées à l'OMC. Si la facilitation du commerce profitait tout autant aux grandes sociétés qu'aux PME, les mesures prises dans ce domaine comportaient des coûts qui étaient généralement supportés par les gouvernements. Un appel a été lancé à la CNUCED, à l'OMD, à la Banque mondiale et à d'autres organisations afin qu'elles continuent d'aider les pays en développement à recenser leurs besoins et leurs priorités et à honorer les engagements qui en découlaient. Un autre représentant a reconnu le rôle que la CNUCED jouait dans la prise en compte des préoccupations des pays en développement dans les négociations menées à l'OMC. Outre l'assistance technique et le renforcement des capacités, la CNUCED devrait évaluer les effets bénéfiques et les coûts d'application des propositions avancées à l'OMC.

Chapitre V

LES TIC ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

(Point 5 de l'ordre du jour)

65. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«TIC et commerce électronique: quelques tendances et aspects de la contribution des TIC au développement» (TD/B/COM.3/74);

«Rapport de la Réunion d'experts sur les TIC et le tourisme dans l'optique du développement» (TD/B/COM.3/EM.25/3);

«Les TIC et le tourisme dans une optique de développement» (TD/B/COM.3/EM.25/2).

Résumé du Président

66. En présentant la question, l'administrateur chargé de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale a exposé la contribution de la CNUCED au débat international sur les TIC et le commerce électronique, notamment dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information. En réponse à une question sur la coopération de la CNUCED avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) dans le domaine du commerce électronique, il a rappelé qu'en novembre 2004 la CNUCED et l'OMT avaient proposé de mettre en place un réseau des Nations Unies sur le tourisme en vue de clarifier les activités de coordination et de promouvoir une coopération internationale dans ce domaine. Un mécanisme commun devait être présenté au Comité du programme en février 2006 et au Conseil exécutif en avril 2006.

67. Le Président de la Réunion d'experts sur les TIC et le tourisme dans l'optique du développement a présenté le rapport de cette réunion. Il a illustré les problèmes que soulevait le tourisme électronique, les chances que celui-ci offrait et ses incidences ainsi que les solutions électroniques permettant d'accroître la participation des organisations de gestion des destinations (OGD) et des entreprises de tourisme de pays en développement aux marchés touristiques. Les experts ont proposé de continuer d'échanger des solutions techniques, commerciales et stratégiques dans ce domaine. Deux propositions exigeant peu de ressources ont été avancées, à savoir: a) la création d'un portail sur Internet et b) la diffusion des meilleures pratiques dans le bulletin d'information «DMO World».

68. Dans le débat qui a suivi, la nécessité pour les OGD et les entreprises de tourisme d'adopter et de mettre en œuvre sans retard des solutions et des stratégies efficaces en matière de TIC a été soulignée. Un représentant a suggéré que la future plate-forme de tourisme électronique de la CNUCED intègre des fonctions permettant d'accélérer les procédures d'immigration des touristes.

69. Un exposé du secrétariat décrivait le rôle possible du Service des TIC et du commerce électronique dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information. À cette fin, il faudrait tenir compte des documents adoptés au Sommet mondial et de l'apport de la CNUCED dans des domaines précis, notamment le renforcement des capacités, l'instauration d'un cadre propice à l'économie de l'information, ainsi que le développement du commerce électronique et de la science électronique.

70. Le Président de la phase de Tunis du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information a présenté ses vues sur les résultats du Sommet. S'exprimant à titre personnel, il a expliqué que la mise en œuvre et le suivi de ces résultats ne devraient pas se borner à intégrer les décisions et mesures d'application prises par tous les acteurs, mais devraient aussi évaluer et revoir les mécanismes ainsi que procéder à un examen des politiques. Il a souligné la nécessité d'intégrer les TIC dans les programmes nationaux de développement, le rôle des commissions de l'ONU et l'importance des activités de suivi à exécuter conformément à la résolution 57/270B de l'Assemblée générale. Il fallait aussi que les programmes et organismes compétents coordonnent les activités postérieures au Sommet mondial en créant un éventuel groupe sur la société de l'information. Il a insisté sur le fait que les acteurs du système des Nations Unies devaient éviter de se livrer une concurrence dans le cadre du suivi du Sommet mondial. Il a proposé trois principaux domaines d'action auxquels la CNUCED pourrait participer sous réserve de l'approbation du Conseil du commerce et du développement, à savoir: la mise au point d'indicateurs sur les TIC, le renforcement des capacités ainsi que la mise au point d'applications relatives au commerce électronique et à la science électronique.

71. Un participant à la réunion-débat consacrée à certaines questions s'inscrivant dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information a commencé par examiner l'impact économique des TIC et en particulier des services sur Internet. Ces services utilisaient Internet pour automatiser les relations entre ordinateurs gérant différentes tâches, relations qui pouvaient avoir lieu entre des sociétés différentes et sans aucun apport humain. L'architecture des services devait être fondée sur des protocoles ouverts qui avaient déjà été établis pour la description des services Internet, l'interface et le registre des services. L'étape suivante était de mettre au point et de normaliser la logique commerciale permettant une telle interaction. En rendant possible la répartition du travail entre différentes stations de travail grâce à Internet, ces services contribuaient ainsi à créer une «usine planétaire», favorisant la mobilité des facteurs de production à travers le monde. La difficulté pour les pays en développement consistait à: a) surmonter l'absence d'infrastructure Internet et de compétences; et b) pouvoir soutenir la concurrence dans un environnement où la confiance et les marques jouaient un rôle essentiel.

72. Un autre participant a jugé important de fournir aux décideurs des données fiables sur l'impact économique et social des nouvelles technologies. La pénurie de données dans les pays en développement avait favorisé la création du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. Celui-ci avait permis de réaliser un inventaire mondial des indicateurs relatifs aux TIC, de s'entendre sur une liste d'indicateurs fondamentaux et sur les grandes lignes méthodologiques, ainsi que d'organiser plusieurs ateliers. Afin de contribuer aux efforts de mesure, il était préconisé dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information de: procéder à une évaluation périodique de l'application des décisions du Sommet mondial (par. 112 à 119), de renforcer les capacités des pays en développement en matière de statistiques (par. 118) et de suivre l'évolution de la fracture numérique (par. 119).

73. Le secrétariat de la CNUCED a présenté les activités menées dans le domaine des stratégies nationales relatives aux TIC. La CNUCED avait contribué à l'œuvre de sensibilisation, avait donné des conseils dans ses rapports annuels sur le commerce électronique et le développement et avait aidé à résoudre deux questions transversales: a) la mise en place d'un cadre juridique propice, par le biais d'un cours TrainForTrade sur les aspects juridiques du commerce électronique; et b) la mesure de l'impact des politiques relatives aux TIC. Enfin, un cadre d'examen de la politique relative aux TIC serait proposé dans la prochaine livraison du *Rapport sur l'économie de l'information*.

74. Un autre participant a évoqué l'information électronique sur la solvabilité comme un moyen d'améliorer l'accès des PME au financement. Ces entreprises étaient généralement en position de faiblesse pour obtenir des prêts et des crédits commerciaux, essentiellement en raison de l'absence de données financières sur leur activité. Une meilleure information en matière de solvabilité contribuait à la stabilité du secteur financier et à une meilleure allocation des capitaux et donc à diminuer les risques et améliorer les conditions de la croissance économique. Les partenariats public-privé visant à développer l'information sur la solvabilité pouvaient grandement contribuer à faciliter l'accès des PME au financement, et les TIC pouvaient favoriser la mise en place de ces partenariats. En Thaïlande, par exemple, un partenariat entre le Ministère du commerce, le Ministère de la justice et le secteur privé avait recours à des systèmes utilisant Internet pour combler le manque d'informations sur la solvabilité, ce qui permettait de disposer en ligne d'informations sur plus de 700 000 entreprises.

75. Concernant les logiciels libres, le secrétariat a présenté les travaux récents de la CNUCED visant à sensibiliser les décideurs, à promouvoir un débat réunissant tous les acteurs sur les logiciels libres et à renforcer les capacités des décideurs dans ce domaine.

76. Le *Rapport sur l'économie de l'information* et ses liens avec le débat d'orientation de la Commission sur les TIC et le commerce électronique dans l'optique du développement ont aussi été examinés. Un représentant a proposé d'élargir l'étude de certains thèmes, notamment le débat sur la connectivité, l'analyse des données statistiques, le rôle des stratégies internationales relatives aux TIC et de la coopération internationale, ainsi que les accords commerciaux liés aux services et biens utilisant les TIC.

Chapitre VI

APPLICATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

77. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa neuvième session» (TD/B/COM.3/73).

Le secrétariat a complété l'information contenue dans le rapport susmentionné par un exposé et des observations sur chaque question de fond.

Résumé du Président

78. Concernant l'amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives, le secrétariat a rendu compte de la poursuite de ses analyses directives par le biais de la Réunion d'experts dont le rapport a été présenté à la Commission, de séminaires nationaux et d'une série d'études de cas portant sur l'internationalisation de PME de certains pays par le biais des investissements à l'étranger. Les participants à la Réunion d'experts se sont vivement félicités de la teneur des débats qui avaient eu lieu. Le secrétariat a aussi réalisé une série d'études de pays sur les meilleures pratiques de promotion des relations interentreprises du point de vue des orientations. Il a aussi pris note du projet de recherche OCDE-CNUCED en cours qui devait aboutir à des recommandations sur les moyens d'accroître la participation des PME des pays en développement aux chaînes de valeur mondiales.

79. En réponse à la recommandation de poursuivre l'assistance technique et le renforcement des capacités en vue de mettre en place un cadre favorable aux PME, le secrétariat a informé la Commission des progrès accomplis par le programme EMPRETEC. Ce dernier a été consolidé en Amérique latine, en Afrique anglophone et francophone et un projet visant à le mettre en œuvre en Asie du Sud et du Sud-Est a été proposé. La CNUCED a organisé la douzième réunion des directeurs de centres EMPRETEC, au cours de laquelle la durabilité et l'évaluation de l'impact avaient constitué des questions fondamentales et où la nécessité pour la CNUCED de soutenir les stratégies, l'assurance qualité, la coordination et la formation avait été soulignée. Le projet d'évaluation d'EMPRETEC, qui devrait être intégré au suivi périodique, permettrait de connaître l'impact du programme sur le développement des PME, l'efficacité des centres et les incidences positives que la formation dispensée avait eues sur l'entrepreneuriat. Enfin, le secrétariat a évoqué le programme de liens interentreprises de la CNUCED. Celui-ci avait été lancé au Brésil et en Ouganda et était susceptible d'être étendu au Viet Nam et à l'Éthiopie.

80. Le secrétariat a examiné et suivi l'évolution de l'efficacité des transports et du commerce afin d'accroître la participation des pays en développement au commerce international. Il a rendu compte de cette évolution dans sa publication annuelle intitulée *Étude sur les transports maritimes*, dans le Bulletin trimestriel sur les transports, dans la documentation et le matériel de formation ainsi que dans les séminaires internationaux, régionaux et nationaux. Le secrétariat a aussi organisé la Réunion d'experts sur la facilitation du commerce en tant que moteur

du développement, dont le rapport a été présenté à la Commission. Le secrétariat a aussi rendu compte de l'assistance apportée aux pays en développement dans les négociations en cours à l'OMC sur la facilitation du commerce, que la Suède et l'Espagne finançaient par le biais d'un fonds d'affectation spéciale. Cette assistance a pris la forme de 20 notes techniques sur les mesures de facilitation du commerce proposées, l'organisation de 4 ateliers régionaux auxquels avaient assisté des représentants en poste à Genève, la participation à 5 ateliers de l'OMC et l'organisation de 2 tables rondes pour des groupes de pays. La CNUCED a aussi accueilli une réunion du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce et une réunion interinstitutions sur la facilitation du commerce.

81. Le secrétariat a fourni une assistance technique et a renforcé les capacités en matière de facilitation des transports et du commerce par le biais de la mise à jour et de l'installation du SYDONIA. Il a aussi ciblé les activités destinées aux PMA concernant le recensement des besoins et des priorités et la mise en place de plates-formes de facilitation. Le secrétariat a continué d'appuyer la mise au point d'accords liés au transport en transit dans le cadre du projet sur la facilitation du commerce et des transports pour les pays en développement sans littoral ou de transit, qui est financé par le compte pour le développement. La Commission a aussi été informée des travaux en cours dans le cadre des projets de facilitation du commerce concernant l'Afghanistan, l'ÉCO et le Pakistan. La CNUCED a surveillé l'impact des mesures de sécurité dans le transport maritime et a établi des documents techniques sur le sujet au profit des pays en développement; elle a aussi lancé une enquête de grande ampleur sur l'expérience et les vues des parties touchées par le nouveau régime de sécurité maritime. Enfin, le secrétariat a poursuivi son étroite coopération avec la CNUDCI en contribuant activement aux travaux relatifs à l'établissement d'un instrument juridique sur les transports.

82. La CNUCED a aussi rendu compte de la poursuite de ses travaux de recherche et d'analyse directive concernant les incidences des différents aspects des TIC et du commerce électronique sur le commerce et le développement. Le principal canal de diffusion de ces travaux était le Rapport sur l'économie de l'information, qui comprenait des chapitres sur les indicateurs de développement relatifs aux TIC et l'évolution de ces technologies, sur l'accès à Internet, sur le financement électronique, sur le tourisme électronique et sur les questions de sécurité relatives aux TIC. Le Service des TIC et du commerce électronique du secrétariat était chargé de coordonner le processus du Sommet mondial sur la société de l'information et fournissait ainsi un cadre international de discussion et d'échange de données d'expérience concernant les TIC, le commerce électronique et leurs applications par le biais de diverses activités. Parmi celles-ci figurait l'organisation de deux réunions thématiques sur les incidences économiques et sociales des TIC et sur la mesure de la société de l'information, et d'une réunion-débat sur les logiciels libres entrant dans le cadre de la phase II du Sommet mondial sur la société de l'information. La CNUCED a aussi participé au Groupe d'étude de l'ONU sur les technologies de l'information et de la communication et au Réseau mondial de ressources en cyberpolitique (ePol-Net).

83. Des progrès notables ont été accomplis dans les travaux sur la mesure des TIC dans le cadre du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement lancé lors de la onzième session de la Conférence. Une liste fondamentale d'indicateurs relatifs aux TIC a été adoptée et publiée au Sommet mondial de Tunis à l'occasion d'une réunion parallèle sur la question. Les résultats de l'évaluation mondiale des indicateurs relatifs aux TIC ont aussi été publiés. La CNUCED a apporté des contributions de fond à des ateliers régionaux de renforcement des capacités en Asie occidentale, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et a prodigué

des services consultatifs à chaque pays par le biais d'ateliers et de réunions organisés à l'échelon national. Le secrétariat a aussi achevé sa deuxième enquête annuelle sur les indicateurs économiques relatifs aux TIC, qui avait servi à établir le Rapport sur l'économie de l'information, et s'est efforcé de mettre au point son site Internet et sa base de données sur la mesure des TIC. Enfin, la CNUCED a contribué au renforcement des capacités en matière de TIC au service du développement par le biais d'activités relatives au tourisme électronique et aux logiciels libres. Elle a poursuivi la mise au point de l'initiative et du site Internet sur le tourisme électronique, a achevé un module TrainForTrade sur le tourisme électronique, et a organisé la Réunion d'experts sur les TIC et le tourisme dans l'optique du développement, ainsi que la réunion parallèle sur le tourisme électronique lors du Sommet mondial de Tunis. Le secrétariat a aussi constitué deux partenariats sur le renforcement des capacités en matière de logiciels libres avec le Brésil et Novell, et a dispensé une formation aux logiciels libres dans le cadre des cours organisés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

84. Certains représentants ont demandé comment le secrétariat veillait à ce que les travaux de recherche sur les TIC et le commerce électronique restent axés sur le développement et pertinents pour les pays en développement. Le secrétariat les a priés de se reporter au Rapport sur l'économie de l'information, qui comprenait toujours des renseignements émanant des pays en développement, et chaque chapitre contenait des recommandations directives et pratiques destinées à ces pays. Le nouveau nom du Rapport sur l'économie de l'information traduisait mieux la manière dont les TIC étaient de plus en plus utilisées dans le processus de production et dans les chaînes de valeur. Un représentant a suggéré de trouver des moyens de resserrer les liens entre le programme de travail de la Commission et les questions de politique générale soulevées dans le Rapport sur l'économie de l'information, afin que les conclusions du Rapport puissent servir à la formation de consensus. À cette fin, on pourrait notamment publier ce rapport juste avant la session de la Commission. Le représentant a aussi proposé que la CNUCED joue un rôle dans la création d'un forum virtuel sur le financement de la société de l'information, comme il était recommandé dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (par. 27 g)); le secrétariat a jugé préférable que les activités y relatives soient exécutées par d'autres organisations.

85. Une question a été posée sur la manière dont le secrétariat évaluait ses travaux dans les domaines des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. S'agissant de la compétitivité des PME, le secrétariat a donné l'exemple du projet d'évaluation du programme EMPRETEC et a rappelé les informations positives reçues en retour de pays bénéficiaires tels que l'Ouganda. Pour ce qui est de la facilitation du commerce, le succès de programmes tels que le SYDONIA était confirmé par les demandes répétées des bénéficiaires, dont la plupart étaient disposés à payer les frais d'installation. Des commentaires très positifs ont également été reçus au sujet du Rapport sur l'économie de l'information, qui devenait de plus en plus une référence pour les pays en développement dans le débat sur les orientations en matière de TIC.

Chapitre VII

DÉCISION DE LA COMMISSION

86. À sa séance plénière de clôture, le 24 février 2006, la Commission a adopté des recommandations concertées sur les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (voir le chapitre I plus haut). À cet égard, elle a pris note des rapports des réunions d'experts publiés sous les cotes TD/B/COM.3/EM.24/3, TD/B/COM.3/EM.25/3 et TD/B/COM.3/EM.26/3. Elle a également pris note du rapport intérimaire du secrétariat sur l'application des recommandations concertées adoptées à sa neuvième session (TD/B/COM.3/73).

87. À la même séance, au titre du point 7 de l'ordre du jour, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa onzième session (voir l'annexe I plus loin), ainsi que les thèmes des réunions d'experts pour 2006 (voir l'annexe II plus loin).

Chapitre VIII

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

88. La dixième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 21 février 2006, par M. Peter Fröhler, Administrateur chargé de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale de la CNUCED.

B. Élection du Bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

89. À sa séance plénière du 21 février 2006, la Commission a élu les membres du Bureau ci-après:

Président:	M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)
Vice-Présidents:	M ^{me} Dinar Sinurat (Indonésie) M. Emmanuel Farcot (France) M ^{me} Melissa Kehoe (États-Unis d'Amérique) M. Julio Vasquez Roque (Cuba) M. El Mostafa Ait Amor (Maroc)
Rapporteur:	M. Amr Aljowaily (Égypte)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

90. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/71; l'ordre du jour de la dixième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Les TIC et le commerce électronique au service du développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

91. À sa séance plénière de clôture, le 24 février 2006, la Commission a décidé que les résumés du Président sur les points 3, 4, 5 et 6 seraient intégrés à son rapport. Elle a autorisé le Rapporteur à compléter le rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA ONZIÈME SESSION
DE LA COMMISSION**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Les TIC et le commerce électronique au service du développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

THÈMES DES RÉUNIONS D'EXPERTS EN 2006

Thématique générale: **Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives**

Thème proposé: **Meilleures pratiques et options concernant la promotion de relations entre PME et STN**

1. Les faits montrent que, dans les pays en développement, seul un petit nombre de PME (moins de 10 %) sont prêtes à faire face à la nouvelle donne et à une concurrence accrue sur les marchés mondiaux. L'internationalisation est un des principaux moyens de renforcer la compétitivité des entreprises des pays en développement. Il faut adopter des politiques cohérentes et systémiques pour favoriser la modernisation des capacités productives nationales par l'internationalisation, notamment par le biais de stratégies axées sur l'établissement de liens entre PME et STN, sur l'intégration dans les chaînes mondiales de valeur et sur la réalisation d'investissements à l'étranger.
2. L'établissement de liens entre PME et filiales étrangères est un nouveau moyen de profiter des bienfaits du commerce mondial. Il peut permettre aux PME qui ont le plus fort potentiel de croissance d'augmenter leur compétitivité en améliorant leur accès à un ensemble de ressources essentielles qui leur fait défaut, dont les plus importantes sont les marchés internationaux, les sources de financement, la technologie, les compétences en matière de gestion et le savoir.
3. Les autorités des pays en développement d'accueil ont un rôle essentiel à jouer en veillant à ce que des relations interentreprises mutuellement bénéfiques soient nouées et que l'impact positif de l'IED sur les capacités productives locales soit accru. Il faut poursuivre les travaux dans ce domaine afin de recenser les meilleures pratiques et politiques internationales de promotion et d'établissement de liens interentreprises, et de dresser une liste des principes sur lesquels ces pratiques reposent, afin d'encourager la transposition de programmes ayant obtenu des résultats probants au profit des gouvernements intéressés, des STN et des institutions d'appui aux PME. Il importe aussi d'évaluer l'impact de ces liens sur le développement des PME.
4. La Réunion d'experts tirerait parti des conclusions de l'enquête de la CNUCED sur les meilleures orientations, en matière de promotion de relations interentreprises, ainsi que des enseignements tirés des projets d'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine.

Thématique générale: **Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international**

Thème proposé: **Le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports**

5. L'évaluation récente du commerce et des transports internationaux a débouché sur une utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les négociants et les prestataires de services de transport, ce qui a eu un effet considérable sur les opérations douanières et autres aux frontières et dans les ports.

6. Les TIC devraient jouer un rôle croissant dans la conception et l'exécution des programmes de modernisation des douanes et dans d'autres mesures de facilitation du commerce et des transports. Les applications des TIC peuvent réduire les temps d'attente aux frontières et dans les ports, garantir le paiement des taxes et des droits de douane, simplifier les formalités et donner des informations en temps voulu aux transporteurs. Le recours aux TIC dans des domaines tels que l'automatisation douanière, la documentation électronique et l'information logistique avancée devrait croître dans les années qui viennent. Les pays en développement doivent s'efforcer de profiter pleinement des avantages des TIC disponibles dans le monde pour réduire les frais de transaction et accroître les capacités de production.

7. Les négociations en cours à l'OMC sur la facilitation du commerce ont débouché sur une série de propositions visant à améliorer et à clarifier les articles V, VIII et X du GATT. Certaines d'entre elles font appel à la technologie, et la capacité des pays en développement d'honorer les engagements pris dépendra largement de leur accès effectif aux TIC et de l'utilisation qui en sera faite.

8. Les experts analyseront l'évolution récente du commerce et des transports, ainsi que les conditions à remplir pour la modernisation des douanes et l'adoption d'autres mesures de facilitation du commerce et des transports, aux niveaux national et régional. Ces conditions porteront sur les applications disponibles des TIC, comme le SYDONIA, et la possibilité de les adapter à la situation des pays en développement et des pays les moins avancés. Les experts examineront plus avant les besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique pour la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce faisant appel à la technologie, notamment celles concernant le cadre institutionnel, commercial, juridique et opérationnel des opérations douanières et autres activités aux frontières et dans les ports.

Thématique générale: Les TIC et le commerce électronique au service du développement

Thème proposé: Contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information: les TIC comme facteurs favorisant la croissance et le développement

9. Cette réunion d'experts serait organisée dans le cadre de la contribution de la CNUCED au suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, afin de montrer l'impact des TIC sur le développement et la croissance économiques, et leur importance dans les mesures adoptées aux niveaux national, régional et mondial pour mettre en œuvre les résultats du Sommet. Cette contribution s'inscrirait dans le cadre du suivi de la Réunion thématique du Sommet mondial sur l'impact économique et social des TIC, qui s'est tenue au Guatemala en janvier 2005, et porterait essentiellement sur les travaux de recherche les plus récents relatifs aux conséquences des TIC pour l'économie et le développement.

Objectifs:

- Présenter et examiner les résultats empiriques les plus récents concernant l'impact des TIC sur la croissance économique, la compétitivité des entreprises, le commerce et l'emploi, en particulier dans les pays en développement;
- Contribuer au débat sur le rôle des TIC dans la réduction de la pauvreté, dans le cadre du suivi du Sommet mondial tenu à New York en septembre 2005;
- Donner aux décideurs des informations réelles concernant les effets bénéfiques des TIC sur le développement économique, afin de mieux cibler les mesures élaborées aux niveaux national et mondial;
- Contribuer aux discussions menées à l'OMC concernant le commerce électronique et l'impact des TIC sur les accords commerciaux multilatéraux;
- Intégrer les questions relatives à la parité des sexes dans le débat;
- Utiliser éventuellement les exposés présentés pour la rédaction du Rapport 2007 sur l'économie de l'information.

Ces exposés porteraient à la fois sur les résultats des travaux de recherche universitaires ainsi que sur les enseignements tirés de projets et de l'expérience d'entreprises.

Partenaires potentiels: OCDE, OIT (peut-être Alliance mondiale/Chambre de commerce internationale/CCBI/Centre du commerce international).

Réunion d'experts ad hoc en 2006

Renforcement des compétences dans les pays en développement: formation, création de réseaux et TIC

Contexte et objectifs de la Réunion

10. La Réunion d'experts sur **le renforcement des compétences des pays en développement: formation, création de réseaux et TIC** découle des travaux de la CNUCED sur la formation et le renforcement des capacités, et fait suite à la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce, tenue en octobre 2000.

11. En effet, de nombreux pays en développement rencontrent des difficultés à surmonter les obstacles présents sur la scène économique internationale, en partie parce qu'ils n'ont ni les compétences, ni le savoir ni la compréhension nécessaires à l'obtention, à l'analyse, à l'exploitation et à l'application des informations pertinentes dans le cadre de la conception et l'exécution des politiques commerciales et de développement. Les responsables de ces pays ont besoin d'une aide pour mieux définir et appliquer des stratégies efficaces dans les domaines du commerce et de l'investissement au service du développement économique et social.

12. Le principal objectif de cette réunion d'experts sera de fournir un cadre de discussion permettant aux pays en développement de connaître, par le biais de l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques, les moyens de tirer le plus grand parti des chances qu'offre l'application des TIC à la formation et à la création de réseaux, afin de renforcer les compétences des pays en développement dans les domaines du commerce et de l'investissement. Les experts, qui proviendront des secteurs public et privé ainsi que des universités, examineront les initiatives nationales, régionales et internationales et les politiques, stratégies et partenariats relatifs aux TIC dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités, et formuleront des recommandations visant à améliorer les activités de la CNUCED dans ce domaine.

13. D'autres réunions d'experts qui examineraient des questions connexes pourraient suivre cette réunion d'experts, dont les résultats seraient un pas en avant dans la consolidation des connaissances spécialisées de la CNUCED portant sur le renforcement des compétences des pays en développement dans ses domaines d'activité.

Annexe III

PARTICIPATION*

1. Des représentants des États membres ci-après de la CNUCED ont participé à la session de la Commission:

Afghanistan	Italie
Albanie	Jordanie
Algérie	Kenya
Allemagne	Liban
Angola	Madagascar
Arabie saoudite	Malaisie
Argentine	Maroc
Autriche	Mexique
Bulgarie	Nicaragua
Chine	Pakistan
Cuba	Pérou
Égypte	Philippines
El Salvador	Pologne
Équateur	République arabe syrienne
États-Unis d'Amérique	République démocratique du Congo
Ex-République yougoslave de Macédoine	République dominicaine
Fédération de Russie	République tchèque
France	République-Unie de Tanzanie
Ghana	Slovaquie
Guatemala	Sri Lanka
Guinée	Suisse
Honduras	Thaïlande
Inde	Trinité-et-Tobago
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Uruguay
Iraq	Yémen

2. La Palestine a participé à la réunion en qualité d'observateur.

3. La Commission européenne était représentée à la Commission en qualité d'organisme intergouvernemental.

4. Le Programme des Nations Unies pour le développement était représenté à la session en qualité d'organisme des Nations Unies.

5. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel était représentée à la Commission en qualité d'institution spécialisée.

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/INF.11.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres
OCAPROCE International

Catégorie spéciale

International Multimodal Transport Association.

7. Les participants ci-après ont assisté à la session:

Point 3 – Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives

M. Michael Enright, Université de Hong Kong (Chine)

M^{me} Hafsa Hashim, Directrice générale, Small and Medium Industries Development Corporation (SMIDEC), Kuala Lumpur (Malaisie)

M. Paul Dembinski, Observatoire de la finance, Écodiagnostic (Suisse)

M. Christian Ketels, Harvard Business School

M. Patrick Bitature, Managing Director, Simba Telecom (Ouganda)

M. Luiz Carlos Carvalho, Fundação Dom Cabral, Belo Horizonte (Brésil)

M. Tilman Altenburg, Institut allemand de développement, Bonn

M. Clemente Ruiz Duran, Professeur, Universidad Autónoma de México

M. Glen Robbins, University of Natal, Durban (Afrique du Sud)

M. Paulo Resende, Fundação Dom Cabral, Belo Horizonte (Brésil)

M. Charles Ocici, Enterprise Uganda

Point 4 – Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international

M. Dayaratna Silva, Ministre, Mission permanente de Sri Lanka, Genève

M. Ray McDonagh, Directeur adjoint, OMD

M^{me} Sheri Rosenow, OMC

M. Khalid Emara, Conseiller, Mission permanente de l'Égypte, Genève

Point 5 – Les TIC et le commerce électronique au service du développement

M^{me} Noah Elkin, Directrice, iCrossing Inc.

M^{me} Janis Karklins, Ambassadrice, Représentante permanente de la Lettonie, Genève

M. Beat F. Schmid, Managing Director, Institute for Media and Communications,
University of St. Gallen

M. John Dryden, Directeur adjoint, Direction de la science, de la technologie
et de l'industrie, OCDE, Paris

M. Joachim Bartels, Managing Director, Business Information Industry Association
Asia Pacific – Middle East Ltd.
